

Question écrite relative au service des Travaux Publics - Mme d'Ursel

A Organigramme fonctionnel

1° Département Voirie & Espace public

Nombre de fonctionnaires · 21.5 agents

Directeur de département · 1

- Responsable technique et administratif · 1 responsable + 5 (2 techniciens et 3 administratifs)
- Gestionnaire projet · 1
 - service mobilité et stationnement · 1
 - service propreté, occupation du territoire · 1,5
 - service mobilité & suivi des plaintes · 1 + 8 gardiens de parking
 - service environnement & espace vert · 2

- Responsable magasin communal · 105 agents
 - 1 Responsable + 2 adjoints + 1 administratif
 - Balayeurs · 1 contremaître + 31
 - Jardiniers · 1 contremaître + 24
 - Cimetière · 1 contremaître + 5
 - Pavés · 1 contremaître + 10
 - Ferronniers · 1 contremaître + 2
 - Menuisiers · 1 contremaître + 4
 - Peintres : 1 contremaître + 7
 - Plombiers · 1 contremaître + 2
 - Garage · 1 contremaître + 4
 - Magasin & stock : 1 contremaître + 2

2° Département Bâtiment

Nombre de fonctionnaires · 16

Directeur ff · 1

- Gestionnaire technique · 5
- Gestionnaire administratif · 2
- Responsable énergie & technique spéciale · 1
 - Energie · 1
 - Electriciens · 1 contremaître + 5 agents

Une formation de sensibilisation sur les aspects de sécurité et de prévention des accidents de travail (tenue d'équipement de protection obligatoire, signalisation de travaux sur la voirie , etc) a été donné à l'ensemble des contremaîtres avec une société spécialisée externe (Fullmark)

Une note de service sur la mise à disposition des vêtements de travail et de l'équipement de protection individuelle du personnel ouvrier du magasin communal a été communiquée (note de service 2017/009)

Des formations spécifiques ont aussi été donné aux ouvriers afin de maintenir et développer leurs niveaux de compétences technique (technique de tonte, taille,.. pour les jardiniers ; formation permis C pour les chauffeurs, etc)

Une réunion hebdomadaire est organisée avec les services concernés afin de planifier au mieux l'exécution des chantiers et travaux et de suivre leur avancement. Le planning de travail tient compte de l'effectif disponible (congés et absentéisme) et des travaux imprévus et urgents (gestion des plaintes).

Une gestion centralisée de toutes les plaintes des citoyens a été mise en place afin d'en assurer une efficacité dans leur suivi en terme d'efficacité et de délais d'intervention (Fix my street, mails e travaux ; e mobilité, cabinets d'échevins, etc)

B Parc de véhicules (hors véhicules Hôtel Communal)

Transport de personnel et de matériel (voitures et camionnette) 27 véhicules (au 1^{er} jan 2018 déclassement de 2 camionnettes et 1 voiture, au 1^{er} jan 2019 déclassement de 3 camionnettes)

Engins .
camion : 5 bus .1
Pelle Hy : 1 camion(ette) poubelle : 3
Tracto-pelle :1 Dumper .1
Aspirateur 8 tracteur .1
Tondeuse .3 chargeur .1 élévateur :1

Ventilation par métier

Transport .

Bus 1
Camion :3
Camionnette :1

Paveur .

Camion :1
Camion grappin .1
Tracto-pelle : 1

Cimetière .

Pelle hydraulique 1
Dumper .1

Propreté

Camion poubelle :1
Camionnette poubelle :2
Camion-brosse .2
Aspirateur de rue : 8

Jardinier :

Tracteur :1
Tondeuse autoporté .3

Magasin

Chargeur .1 (à déclasser, utilisation en appoint)
Elévateur . 1

C Fonctionnement du service balayage

La commune est quadrillée en 18 tournées assurées quotidiennement par nos 18 balayeurs renforcés par une équipe volante de 2 agents

Ceux ci sont supportés par un charroi important .

- Camions brosses 2 chauffeurs et 2 convoyeurs
- Cureuse . 1 chauffeur et 1 convoyeur
- Camion poubelle 1 chauffeur et 1 convoyeur (ramassage sacs balayeurs et poubelles grands axes)

- Camionnettes poubelles : 2 chauffeurs (ramassage poubelles en voirie)
- Anti-graffiti : 2 peintres

Des campagnes de propretés sont organisés chaque année par nos soins et les collectes dans les écoles et les crèches font l'objet de ramassage spécifique exécuté par Bruxelles Propreté (à l'exception de la crèche du Val des Epinettes à la suite d'un problème d'accessibilité) .

Un contrôle systématique de présence, de propreté est organisé par le contremaître.

D Convention Commune/Région concernant le nettoyage des voiries régionales :

Vous trouverez copie de la Convention en annexe du présent document.

E Collaboration Commune/Région au niveau de la déchetterie :

Une bonne collaboration avec la région a été réalisée concernant la déchetterie, nous regrettons cependant l'intransigeance de la Région concernant la non reprise de encombrants ramassés en voirie ~~en voirie~~.

De Keyser Damien
Echevin

